

Conditions Générales du Jeu-Concours Pitaya x Ubereats

1. Organisation du Jeu

UBER EATS FRANCE SAS, société par actions simplifiée au capital social de 10000 €, dont le siège social est situé au 5 RUE CHARLOT 75003 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 841 983 828,

La société **Uber Eats France**, en partenariat avec **Pitaya**, organise un jeu-concours *avec obligation d'achat, conditionné à l'achat de l'un des produits suivants* (ci-après les « Produits Éligibles ») :

- Crousty Classic Curry Mango,
- Crousty Max Curry Mango,
- Menu Crousty Deal Curry Mango,
- Crousty Classic Sriracha Mayo,
- Crousty Max Sriracha Mayo,
- Menu Crousty Deal Sriracha Mayo

Le Jeu est intitulé « **Pitaya x Uber Eats – Voyage en Thaïlande** » (ci-après le « Jeu »), et est relayé via diverses communications effectuées sur les réseaux sociaux officiels de Pitaya et Uber Eats France.

Le Jeu se déroule du **15 décembre 2025 au 5 janvier 2026** inclus (ci-après la « Période du Jeu »).

2. Conditions de Participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte Uber Eats valide et permettant d'être contactée via les coordonnées associées à ce compte.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales.

Sont exclus :

- Les membres du personnel d'Uber Eats et de Pitaya, ainsi que les membres de leur foyer.
- Toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion du Jeu.

3. Modalités de Participation

Pour participer, le client doit :

1. Commander sur Uber Eats entre le **15 décembre et le 5 janvier 2026** l'un des produits suivants, dans un restaurant Pitaya participant :
 - Crousty Classic Curry Mango,
 - Crousty Max Curry Mango,
 - Menu Crousty Deal Curry Mango,
 - Crousty Classic Sriracha Mayo,
 - Crousty Max Sriracha Mayo,
 - Menu Crousty Deal Sriracha Mayo

Chaque commande comportant l'un de ces produits génère **une participation**, à condition que le client **coche la case « Je participe au jeu concours »** au moment de la validation de sa commande. À défaut, la participation ne pourra pas être prise en compte.

4. Tirage au Sort

*Le tirage au sort sera réalisé par Uber Eats entre le **6 et le 31 janvier 2026**, parmi l'ensemble des clients ayant passé une commande éligible durant la Période du Jeu.*

Le gagnant sera contacté via les coordonnées associées à son compte Uber Eats. En participant, le client consent expressément à :

- être contacté par Uber Eats dans le cadre du Jeu ;
- ce que ses coordonnées soient transmises aux équipes Pitaya afin de permettre la remise et l'organisation du lot.

*Si le gagnant ne répond pas dans un délai de **10 jours calendaires**, il sera réputé avoir renoncé à son lot, et un nouveau tirage pourra être effectué.*

5. Description du Lot

Le lot mis en jeu est le suivant :

Un voyage en Thaïlande pour 2 personnes d'une durée de 2 semaines, comprenant :

- les billets d'avion aller-retour pour 2 personnes ;
- le logement pour la durée totale du séjour ;
- une enveloppe pour les activités sur place.

*La valeur totale de la prise en charge est limitée à **5 000 € TTC maximum**.*

*Le lot est **strictement nominatif**, non échangeable, non remboursable et ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière ou autre.*

6. Responsabilités

Uber Eats et Pitaya ne sauraient être tenus responsables en cas de :

- dysfonctionnement du réseau Internet, de l'application ou d'un service tiers ;
- commande non prise en compte du fait d'un problème technique indépendant de leur volonté ;
- report, modification ou annulation du voyage par le prestataire ou pour des raisons indépendantes de leur volonté.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent Jeu à tout moment, si les circonstances l'exigent.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes informatiques, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant toute la durée de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

S'agissant du lot, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot gagné et réclamé. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction

concernant le lot gagné.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure du Jeu toute personne qui en aurait troublé le bon déroulement.

7. Données Personnelles

La Société Organisatrice collecte les données obligatoires dans le cadre de l'organisation et la gestion de l'Opération Commerciale cadre de la participation à ce Jeu font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion de la prise en compte et la validation des participations, d'informer les gagnants et de gérer l'expédition des lots

Les participants disposent, conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès.

Les données à caractère personnel sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées dans le respect des obligations légales et Réglementaires qui s'imposent.

Un justificatif d'identité pourra être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation.

Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

Le Participant dispose du droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX.

Les données collectées dans le cadre du Jeu sont utilisées exclusivement pour :

- *la gestion du tirage au sort ;*
- *la prise de contact avec le gagnant ;*
- *la transmission des informations nécessaires à Pitaya pour l'organisation du lot.*

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. auprès de UBER EATS FRANCE SAS, 5 RUE CHARLOT 75003 PARIS, via l'adresse mail suivante : restaurantsfrance@uber.com

8. Acceptation et Consultation des Conditions

La participation au Jeu implique l'acceptation complète des présentes Conditions Générales.

Les présentes peuvent être consultées sur demande auprès d'Uber Eats ou via les supports de communication du Jeu.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

La loi applicable au présent Jeu est la loi française.

Fin des Conditions Générales